

Association Coordination Haïtienne TET KOLE

Chez Mme KINDEUR Guerlande

Beauplan

97131 Petit-Canal

Tel : 0690.994272

A :

Monsieur Nicolas SARKOZY

Président de la République française

Palais de l'Elysée

Paris, France

Le 22 février 2010

Objet : Demande de régularisation des immigrés haïtiens en Guadeloupe

Monsieur le Président,

En juin 2009, nous vous avons écrit pour attirer votre attention sur le mauvais traitement que subissent les immigrés haïtiens en Guadeloupe, notamment ceux qui sont en situation irrégulière. Par la présente, vue la situation d'hécatombe qui sévit en Haïti après le séisme du 12 janvier dernier, nous vous faisons une demande gracieuse pour la régularisation de quelques 5.000 immigrés haïtiens en Guadeloupe dont certains ont déjà plus de 10 ans, 15 ans, 20 ans, voire 25 ans sur le territoire français.

Nous sommes conscients de la sévérité des nouvelles lois françaises sur l'immigration ; mais, vue la situation exceptionnelle que vit actuellement le peuple haïtien, pour des raisons humanitaires, nous considérons que des mesures exceptionnelles peuvent et doivent être prises envers les ressortissants haïtiens sur le sol français. Avoir le courage de prendre cette mesure exceptionnelle, cela renforcerait l'image positive de la République française qui a la réputation d'être Terre d'asile, Terre de défense des droits humains.

Monsieur le Président, d'autres pays amis d'Haïti, comme les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, ont déjà fait ce geste humanitaire envers les ressortissants haïtiens en situation irrégulière sur leur territoire. Nous pensons que la France peut abonder dans le même sens.

De plus, au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, la Préfecture de la Guadeloupe avait déclaré qu'une mesure moratoire de six mois de suspension d'arrestation et d'expulsion est prise en faveur des ressortissants haïtiens en situation irrégulière. Pourtant, dès ce mois de février, nous constatons que la PAF (Police de l'air et des frontières) continue à arrêter les ressortissants haïtiens en situation irrégulière. Cette pratique augmente le climat de peur et de désarroi chez ces malheureux immigrés. Vue la situation actuelle d'Haïti, peut-on avoir un cœur humain et y renvoyer les ressortissants haïtiens déjà établis sur le territoire français ?

Monsieur le Président, nous croyons en votre bon sens et nous espérons que vous allez prendre en considération la requête que nous vous formulons.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.

Pour la Coordination haïtienne TET KOLE

KINDEUR Guerlande
Présidente

VIRASSAMY Blondine
Secrétaire

PHILISTIN Arnold
Vice-président

JOINT Louis Auguste
Animateur/formateur

Cc : Monsieur HORTEFEUX Brice, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
Monsieur BESSON Eric, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de la Solidarité
Madame PENCHARD Marie-Luce, Ministre de l'Outre-Mer
Monsieur FABRE Jean, Préfet de la Guadeloupe
A la presse régionale et nationale.